

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF1380

présenté par

Mme Lacroute, M. Aubert, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.